

## **Rapport du Président**

Commission permanente  
vendredi 7 juillet 2023  
**N° CP-2023-6-1-1**  
**N° applicatif 6218**

### **1<sup>ère</sup> Commission**

Commission Service public alsacien et transformation de l'action publique en lien avec les habitants

#### **Service instructeur**

Service finances subventions

#### **Service consulté**

## **FONDS D'INNOVATION TERRITORIALE - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT**

Résumé : Le présent rapport a pour objet de proposer d'attribuer des subventions de fonctionnement en faveur de la Commune de Schoenau pour la réalisation d'une étude de faisabilité d'une liaison fluviale entre Schoenau et Weisweil pour un montant de 12 876 €, en faveur de la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg pour une étude relative à la production d'énergie photovoltaïque dans le cadre d'une démarche d'autoconsommation collective pour un montant de 1 090 € ainsi qu'en faveur du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays du Sundgau pour la réalisation d'études de mobilité sur le périmètre du Sud Alsace pour un montant de 30 000 €, soit un montant total de 43 966 € dans le cadre des contrats de territoire 2022-2025 au titre du Fonds d'Innovation Territoriale alsacien.

### **1. Etude de faisabilité d'une liaison fluviale entre Schoenau et Weisweil**

Les deux Communes de Weisweil (Allemagne) et Schoenau (France) étaient autrefois reliées par un pont flottant sur le Rhin, détruit pendant la seconde guerre mondiale et qui n'a jamais été reconstruit. L'idée est de rétablir l'une des fonctions historiques du Rhin : communiquer, échanger et interconnecter les peuples rhénans.

Les deux Communes ont la volonté de rétablir une liaison entre les deux villages pour :

- A court terme, améliorer la mobilité douce des touristes et des habitants des deux territoires grâce à la mise en place d'une navette fluviale à faibles émissions de CO2

- (électrique ou hydrogène), pour piétons et cyclistes ou à la construction d'une passerelle ;
- A moyen terme, favoriser le développement d'un tourisme transfrontalier tourné vers la nature et la découverte d'espaces naturels remarquables (Ile de Rhinau, Réserve du Taubergiessen, forêt rhénane) et d'aménagements historiques liés au Rhin (digue Tulla, ponts barrages, bornes Rheinmark) ;
  - A long terme, recréer et renforcer le lien entre les populations situées de part et d'autre de la frontière et de reconnecter les habitants au Rhin pour créer un lien d'appartenance à cet espace rhénan transfrontalier. Les citoyens, les associations, les entreprises et d'autres partenaires locaux pourront y contribuer en utilisant ce nouveau lien sur le Rhin.

Pour cela, les deux Communes ont décidé de mener une étude de faisabilité afin d'analyser les différentes possibilités de liaison sur le Rhin : liaison fluviale ou construction d'une passerelle.

L'étude de faisabilité étudiera aussi les coûts d'investissement et de fonctionnement de la mise en place d'une telle liaison. Elle détaillera les modes d'exploitation possibles de la navette et proposera des modèles économiques en lien avec ces modes d'exploitation. L'étude précisera les aspects juridiques liés à l'exploitation d'un tel service transfrontalier. Concernant la solution par bac, elle devra analyser les différentes possibilités existantes et réalisables (bac à traîlle, câblé, navette autonome, etc.). Dans tous les cas, l'étude devra se concentrer sur une motorisation bas carbone la plus neutre possible pour le climat (hydrogène ou électrique) et prévoir les aménagements à réaliser pour chaque option (raccordement électrique, borne hydrogène, etc.). La création d'une navette bas carbone est aussi l'occasion de s'appuyer sur des innovations technologiques qui seront présentées dans l'étude.

Concernant la solution par pont, l'étude présentera les différentes possibilités et les avantages et contraintes techniques liées à chaque proposition.

L'étude de faisabilité d'une liaison fluviale entre Schoenau et Weisweil s'inscrit dans l'enjeu et objectif opérationnel suivant du Contrat de territoire Centre Alsace :

- **Enjeu attractivité** : conforter l'économie touristique, culturelle et les centralités, atouts majeurs du territoire,
- **Objectif opérationnel** : moderniser, diversifier et valoriser l'offre touristique, culturelle, de loisir et patrimoniale.

Coût et plan prévisionnel de financement :

Coût des frais de l'étude : 128 760 € TTC  
Maître d'ouvrage : Commune de Schoenau.

Potentiels financeurs	Répartition du coût TTC	%
Commune de Schoenau / Maître d'ouvrage	25 752 €	20 %
Commune de Weisweil (RFA)	25 752 €	20 %
INTERREG	64 380 €	50 %
<b>Collectivité européenne d'Alsace</b>	<b>12 876 €</b>	<b>10 %</b>
<b>TOTAL</b>	<b>128 760 €</b>	<b>100%</b>

La Commission Centre Alsace et de l'équité territoriale, réunie le 26 juin 2023, a émis un avis favorable pour retenir ce projet au titre du Fonds d'Innovation Territoriale.

Ainsi, dans le cadre de l'article L.1115-1 du Code général des collectivités territoriales, il est proposé à la Commission permanente de contribuer au financement du projet à travers une subvention de fonctionnement au titre du Fonds d'Innovation Territoriale alsacien d'un montant maximum de 12 876 € correspondant à 10 % du montant des dépenses éligibles.

Le porteur de projet a adopté le contrat de territoire Centre Alsace en son Conseil Municipal du 28/03/2023.

Pour ce projet, le montant sera à prélever comme suit :

Programme 063 –Opération O013 –Tranche 13 -Natana 3710 -Chapitre 65 – Nature 657348 –Fonction 54.

## **2. Subventionnement d'une étude relative à la production d'énergie photovoltaïque dans le cadre d'une démarche d'autoconsommation collective**

Dans le cadre du Programme « Territoire Engagé pour la Transition Ecologique » (TETE) proposé par l'ADEME, et du contrat d'objectif territorial des « accélérateurs de transition (ADEME / Etat / Région), la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg souhaite renforcer sa production d'énergie solaire.

Elle souhaite notamment définir un scénario d'autoconsommation collective sur son territoire, afin de réduire l'impact de la forte hausse des coûts de l'énergie, et diminuer son empreinte carbone.

Une étude de faisabilité technico-économique et juridique sera engagée, prioritairement sur son patrimoine propre (sans exclure de possibles extensions à des bâtiments attenants, propriétés des communes ou d'autres partenaires).

Le diagnostic sera mené en trois phases :

- Accompagnement à la définition d'un périmètre adéquat et d'une stratégie efficiente, à partir des principaux points de consommation déjà ciblés (piscine, crèche, administration ...) et des sites de production photovoltaïque existants ou à prévoir ;
- Etude de faisabilité technique et économique : dimensionnement, analyse complète des flux d'électricité, évaluation de la rentabilité de l'équipement et des investissements à prévoir ;
- Synthèse et proposition d'un scénario d'organisation optimale : périmètre, capacité de production utile, type d'autoconsommation, budget d'investissement et rentabilité, scénario d'organisation juridique.

La durée de la mission sera de quatre mois.

L'étude relative à la production d'énergie photovoltaïque dans le cadre d'une démarche d'autoconsommation collective s'inscrit dans l'enjeu et objectif opérationnel suivant du Contrat de territoire Centre Alsace :

- **Enjeu environnement et écologie** : repenser les mobilités et tendre vers un territoire durable et à énergie positive,

- **Objectif opérationnel** : favoriser la production d'énergie renouvelable en territoire pour offrir aux habitants un accès à une énergie à coût maîtrisé.

Coût et plan prévisionnel de financement :

Coût des frais de l'étude : 10 900 € HT

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg.

<b>Potentiels financeurs</b>	<b>Répartition du coût HT</b>	<b>%</b>
Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg, Maître d'ouvrage	2 180€	20 %
Région (Climaxion)	7 630 €	70 %
<b>Collectivité européenne d'Alsace</b>	<b>1 090 €</b>	<b>10 %</b>
<b>TOTAL</b>	<b>10 900 €</b>	<b>100%</b>

La Commission Centre Alsace et de l'équité territoriale, réunie le 26 juin 2023, a émis un avis favorable pour retenir ce projet au titre du Fonds d'Innovation Territoriale.

Ainsi, il est proposé à la Commission permanente de contribuer au financement du projet à travers une subvention de fonctionnement au titre du Fonds d'Innovation Territoriale alsacien d'un montant maximum de 1 090 € correspondant à 10 % du montant des dépenses éligibles.

Pour ce projet, le montant sera à prélever comme suit :

Programme 063 -Opération 0013 -Tranche 13 -Natana 2207 -Chapitre 65 - Nature 657358 -Fonction 54

### **3. Subventionnement d'études de mobilité pour la mise en place d'un Car Express sur le territoire Sundgau Trois Frontières Basel**

Le Pays du Sundgau souhaite faire appel à une prestation externe pour la réalisation d'études de mobilité sur le périmètre du Sud Alsace (périmètre du PETR du Pays du Sundgau et de Saint-Louis Agglomération) et les cantons de la Suisse du Nord-Ouest (cantons de Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Soleure, Argovie et du Jura).

Ces études s'inscrivent dans une stratégie globale qui fait l'objet d'une seule et même demande de co-financement au niveau du programme européen Interreg VI Rhin-Supérieur.

Ces études ont pour objet :

#### **a) Une étude pré-opérationnelle pour la mise en service d'un Car Express entre le territoire du Pays du Sundgau et le secteur des Trois Frontières.**

L'étude, après une première partie de caractérisations des mobilités sur le territoire, ses besoins et de la situation actuelle, devra déterminer trois scénarios basés sur les éléments suivants :

- Des propositions de tracés, d'un ou plusieurs terminus et d'implantation précis des arrêts ;
- Les caractéristiques de temps (cadencement, temps de parcours, etc.) ;

- De faisabilités techniques du matériel roulant ;
- Les réponses aux besoins du territoire et l'imbrication dans l'offre actuelle dans un objectif intermodal ;
- Le potentiel d'utilisateur et son optimisation dans les réseaux de transports actuels ;
- La prise en compte des travaux du projet 5A3F (pendant) puis une fois les travaux terminés (après) ;
- Le coût d'investissement et d'exploitation de la ligne ;
- Les aménagements nécessaires et leurs impacts sur l'environnement ;
- Les difficultés administratives et juridiques pour la partie française et la partie suisse de la ligne ;
- La temporalité et les conditions de mise en service des lignes.

Après étude des différentes propositions, un seul scénario sera retenu par le Comité de Pilotage et le prestataire devra définir les actions à mettre en œuvre (planning, maquette financière, outils de communication, DCE, organisation juridique, mode de gestion, procédures administratives) pour aboutir au scénario retenu (soit la mise en service de la ligne).

**b) Une étude fine sur les « Origines-Destinations » des résidents sundgauviens afin de construire un maillage intermodal à l'échelle d'un « bassin d'emplois » transfrontalier.**

Cette étude vise à caractériser les déplacements origines-destinations des résidents sundgauviens et devra ensuite évaluer la pertinence de développement de solutions en transports en commun (notamment en bus) afin de relier les communes des deux principales vallées sundgauviennes, de la Largue et de l'Ill, à la ligne de chemin de fer Bonfol-Porrentruy (dans un objectif inter et multimodal). C'est ainsi une étude d'opportunité et de faisabilité.

Pour ce projet, une candidature au programme Interreg VI Rhin-Supérieur a été déposée au cours du mois de juin 2023. Elle permettra de financer les prestations externes ainsi que la gestion du projet par le chargé de mission mobilités durables du Pays du Sundgau.

Un Comité technique (COTECH) et un Comité de Pilotage (COPIL) seront mis en place et seront composés de représentants politiques et techniques de l'ensemble des partenaires du projet, soit : le PETR du Pays du Sundgau, les Communautés de communes Sud Alsace Largue et Sundgau, la Collectivité européenne d'Alsace (CeA), la Région Grand Est, Saint-Louis Agglomération, le programme d'agglomération AggloBasel, la République et Canton du Jura, les Cantons de Bâle-Ville et Bâle-Campagne, l'Eurodistrict Trinational de Bâle.

Il est proposé que Monsieur Thomas ZELLER, Conseiller d'Alsace du canton de Saint-Louis soit désigné par la Collectivité européenne d'Alsace pour siéger au sein de ce Comité de pilotage.

Les études de mobilité pour la mise en place d'un Car Express sur le territoire Sundgau Trois Frontières Basel s'inscrivent dans l'enjeu et objectif opérationnel suivant du Contrat de territoire Sud Alsace :

- **Enjeu environnement/écologie** : soutenir la transition énergétique du territoire,
- **Objectif opérationnel** : diversifier l'offre des mobilités sur le territoire et encourager l'intermodalité.

Coût et plan prévisionnel de financement :

Coût des frais des études : 160 000 € TTC

Maître d'ouvrage : Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays du Sundgau.

<b>Co-financeurs</b>	<b>Répartition du coût TTC</b>	<b>%</b>
Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays du Sundgau, maître d'ouvrage	32 000,00 €	20 %
Région Grand Est	39 140,00 €	24,47 %
Saint-Louis Agglomération	3 000,00 €	1,88 %
Programme AggloBasel	15 000,00 €	9,38 %
République et Canton du Jura	5 000,00 €	3,13 %
Interreg VI Rhin-Supérieur	35 860,00 €	22,42 %
<b>Collectivité européenne d'Alsace</b>	<b>30 000,00 €</b>	<b>18,75 %</b>
<b>TOTAL (coût estimatif du projet)</b>	<b>160 000,00 €</b>	<b>100 %</b>

La Commission Sud Alsace, réunie le 23 juin 2023, a émis un avis favorable pour retenir ce projet au titre du Fonds d'Innovation Territoriale.

Ainsi, dans le cadre de l'article L.1115-1 du Code général des collectivités territoriales, il est proposé à la Commission permanente de contribuer au financement du projet à travers une subvention de fonctionnement au titre du Fonds d'Innovation Territoriale alsacien d'un montant maximum de 30 000 € correspondant à 18,75 % du montant des dépenses éligibles.

Pour ce projet, le montant sera à prélever comme suit :

Programme 063 -Opération O013 -Tranche 13 -Natana 2533 -Chapitre 65 - Nature 657382 -Fonction 6312

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver, dans le cadre de la stratégie d'accompagnement et de contractualisation ainsi que des Contrats de Territoire Centre Alsace et Sud Alsace 2022-2025, le principe de la participation de la Collectivité européenne d'Alsace aux études suivantes et d'attribuer au titre du Fonds d'Innovation Territoriale alsacien, les subventions de fonctionnement listées ci-après aux maîtres d'ouvrage mentionnés, pour un montant total de 43 966 € en vue de la réalisation de ces études, prélevées selon les imputations budgétaires indiquées :

<b>Intitulé de l'étude</b>	<b>Maître d'ouvrage de l'étude/porteur du projet</b>	<b>Montant maximum de la subvention de fonctionnement attribuée</b>	<b>Imputation budgétaire</b>
Etude de faisabilité d'une liaison fluviale entre Schoenau (France) et Weisweil (Allemagne)	Commune de Schoenau	12 876 € représentant 10 % du montant des dépenses éligibles	Programme 063 – Opération 0013 – Tranche 13 -Natana 3710 -Chapitre 65 – Nature 657348 – Fonction 54
Etude d'une production d'énergie photovoltaïque pour une démarche d'autoconsommation collective	Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg	1 090 € représentant 10 % du montant des dépenses éligibles	Programme 063 – Opération 0013 – Tranche 13 -Natana 2207 -Chapitre 65 – Nature 657358 – Fonction 54
Etudes de mobilité sur le périmètre du Sud Alsace pour la mise en service d'un Car Express entre le territoire du Pays du Sundgau et le secteur des Trois Frontières Basel	Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Sundgau	30 000 € représentant 18,75 % du montant des dépenses éligibles	Programme 063 – Opération 0013 – Tranche 13 -Natana 2533 -Chapitre 65 – Nature 657382 – Fonction 6312

- de préciser que conformément au règlement du Fonds d'Innovation Territoriale alsacien modifié le 9 février 2023 (délibération n° CP-2023-1-1-2 du 9 février 2023), ces subventions pourront être versées selon les modalités suivantes : un acompte de 50 % pourra être versé à la demande du bénéficiaire dès lors que ce dernier pourra justifier des dépenses réalisées à hauteur de 50 % des dépenses éligibles retenues au titre du projet concerné ;
- de décider à l'unanimité de ne pas désigner au scrutin secret le représentant de la Collectivité européenne d'Alsace au sein du comité de pilotage pour les études de mobilité en vue de la mise en place d'un Car Express sur le territoire Sundgau Trois Frontières Basel précitées et de désigner Monsieur Thomas ZELLER, Conseiller d'Alsace du canton de Saint-Louis pour siéger au sein de ce comité de pilotage ;

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.